

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX  
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**DISTRICT DE LA GIRONDE  
DE FOOTBALL**

**EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2021**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

Siège social : 4, Rue Pierre Duhaa  
33520 BRUGES

*Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 4 Décembre 2021*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 30 Juin 2021**

Aux adhérents,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 17 Juin 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> Juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.



## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux membres de l'association**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Comité de Direction et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de

mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer

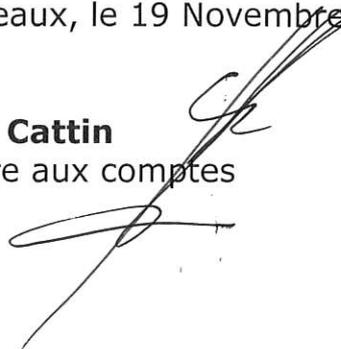


la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux, le 19 Novembre 2021

**Alexandre Cattin**  
Commissaire aux comptes





BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2021 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains	170 445	22 825	147 620	8,53	149 525	8,35
. Constructions	1 323 786	768 843	554 942	32,07	587 259	32,78
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	402	402				
. Autres immobilisations corporelles	198 377	186 342	12 035	0,70	4 397	0,25
. Immobilisations corporelles en cours	26 014		26 014	1,50		
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 719 024</b>	<b>978 412</b>	<b>740 612</b>	<b>42,80</b>	<b>741 181</b>	<b>41,37</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes	1 273		1 273	0,07	546	0,03
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	34 568		34 568	2,00	20 664	1,15
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	150 967		150 967	8,72	275 205	15,36
Valeurs mobilières de placement	51 819		51 819	2,99	50 158	2,80
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	742 181		742 181	42,89	690 223	38,53
Charges constatées d'avance	9 007		9 007	0,52	13 502	0,75
<b>TOTAL (II)</b>	<b>989 815</b>		<b>989 815</b>	<b>57,20</b>	<b>1 050 298</b>	<b>58,63</b>
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>2 708 839</b>	<b>978 412</b>	<b>1 730 427</b>	<b>100,00</b>	<b>1 791 479</b>	<b>100,00</b>





DISTRICT DE LA GIRONDE  
Comptes Annuels au 30/06/2021

PAGE 2

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2021 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2020 (12 mois)	
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	805 629	45,56	896 493	50,04
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité	427 060	24,68	262 314	14,64
. Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	45 728	2,64	73 882	4,12
Situation nette (sous total)	1 278 417	73,88	1 232 689	68,81
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	44 327	2,56	52 359	2,92
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 322 743</b>	<b>75,44</b>	<b>1 285 048</b>	<b>71,73</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques			65 427	3,65
Provisions pour charges	66 460	3,84	55 568	3,10
<b>TOTAL (III)</b>	<b>66 460</b>	<b>3,84</b>	<b>120 995</b>	<b>6,75</b>
<b>DETTES</b>				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	140 676	8,13	156 179	8,72
Emprunts et dettes financières diverses	47 840	2,76	48 170	2,69
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 768	1,03	11 672	0,65
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	96 224	5,56	130 390	7,28
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	31 965	1,85	18 025	1,01
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	6 750	0,39	21 000	1,17
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>341 223</b>	<b>19,72</b>	<b>385 436</b>	<b>21,51</b>
Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>1 730 427</b>	<b>100,00</b>	<b>1 791 479</b>	<b>100,00</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				





DISTRICT DE LA GIRONDE  
Comptes Annuels au 30/06/2021

PAGE 3

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 30/06/2021 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	Total	%	Total	%	Variation	%		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>								
Cotisations	178 018		219 424		-41 406	-18,85		
Ventes de biens et services								
- Ventes de biens	49 468		170 806		-121 338	-71,03		
- dont ventes de dons en nature								
- Ventes de prestations de services	58 812		49 445		9 367	18,94		
- dont parrainages								
Produits de tiers financeurs								
- Concours publics et subventions d'exploitation	429 567		356 512		73 055	20,49		
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable								
- Ressources liées à la générosité du public								
- Dons manuels								
- Mécénats								
- Legs, donations et assurances-vie								
- Contributions financières								
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	3 616		28 664		-25 048	-87,37		
Utilisations des fonds dédiés								
Autres produits	25 669		62 394		-36 725	-58,85		
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>745 150</b>		<b>887 245</b>		<b>-142 095</b>	<b>-16,01</b>		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>								
Achats de marchandises	3 009		6 510		-3 501	-53,77		
Variations stocks								
Autres achats et charges externes	205 539		299 650		-94 111	-31,40		
Aides financières			1 000		-1 000	-100,00		
Impôts, taxes et versements assimilés	29 639		32 417		-2 778	-8,55		
Salaires et traitements	345 509		384 245		-38 736	-10,07		
Charges sociales	61 924		135 051		-73 127	-54,14		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	43 012		43 884		-872	-1,98		
Dotations aux provisions	10 892				10 892	N/S		
Reports en fonds dédiés								
Autres charges	13 715		32 256		-18 541	-57,47		
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>713 239</b>		<b>935 014</b>		<b>-221 775</b>			
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>31 910</b>		<b>-47 769</b>		<b>79 679</b>	<b>166,80</b>		
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif	2 018		430		1 588	369,30		
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>2 018</b>		<b>430</b>		<b>1 588</b>	<b>369,30</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>								
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions								
Intérêts et charges assimilées	4 629		5 411		-782	-14,44		
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements								
<b>Total des charges financières (IV)</b>	<b>4 629</b>		<b>5 411</b>		<b>-782</b>	<b>-14,44</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-2 611</b>		<b>-4 982</b>		<b>2 371</b>	<b>47,59</b>		
<b>RESULTAT COURANT avant Impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>29 299</b>		<b>-52 751</b>		<b>82 050</b>	<b>155,54</b>		





DISTRICT DE LA GIRONDE  
Comptes Annuels au 30/06/2021

PAGE 4

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 30/06/2021 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>				
Sur opérations de gestion	10 487	8 589	1 898	22,10
Sur opérations en capital	8 033	250 533	-242 500	-96,78
Reprises sur provisions et transferts de charges	65 427		65 427	N/S
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>	<b>83 947</b>	<b>259 122</b>	<b>-175 175</b>	<b>-67,59</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>				
Sur opérations de gestion	67 518	1 739	65 779	N/S
Sur opérations en capital		65 254	-65 254	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		65 427	-65 427	-100,00
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>	<b>67 518</b>	<b>132 420</b>	<b>-64 902</b>	<b>-49,00</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>16 429</b>	<b>126 702</b>	<b>-110 273</b>	<b>-87,02</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)		69	-69	-100,00
Total des produits (I + III + V)	831 114	1 146 797	-315 683	-27,52
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	785 386	1 072 914	-287 528	-26,79
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>45 728</b>	<b>73 882</b>	<b>-28 154</b>	<b>-38,10</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
<b>PRODUITS :</b>				
Dons en nature				
Prestations en nature	600	600		
Bénévolat				
<b>TOTAL</b>	<b>600</b>	<b>600</b>		
<b>CHARGES :</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	600	600		
Prestations				
Personnel bénévole				
<b>TOTAL</b>	<b>600</b>	<b>600</b>		





## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### PREAMBULE

Le District de la Gironde de Football est une association loi 1901, créée avec l'accord de la Fédération Française de Football (FFF) le 8 octobre 2016 suite à la fusion et l'absorption des quatre anciens districts de la Gironde à savoir Bordeaux, Gironde-Atlantique, Gironde Est et Sauternais & Graves. C'est un organe déconcentré de la FFF, chargé d'une mission de service public délégué par l'Etat.

L'association a, entre autres, pour objet d'assurer la gestion du football sur le territoire départemental de la Gironde, et plus particulièrement, d'organiser, développer et contrôler l'enseignement et la pratique du Football, sous toutes ses formes, de délivrer des titres départementaux et procéder aux sélections départementales, de mettre en œuvre le projet de formation fédéral, d'entretenir toutes relations utiles avec la FFF, la Ligue, les autres districts, les pouvoirs publics et le mouvement sportif.

Pour mener à bien ces projets, l'association est administrée par un Comité de Direction composé, au maximum, de 30 membres et d'un Bureau composé d'un minimum de 7 membres issus du Comité de Direction. Des commissions spécifiques sont mises en place pour traiter de sujets qui leurs sont dédiés.

Les ressources du District proviennent, notamment, des droits d'engagement des clubs dans les compétitions officielles, des amendes et droits divers, des cotisations des membres, des subventions fédérales et étatiques, de partenariats ou encore de recettes liées à l'exploitation des matchs disputés et autres manifestations organisées.

L'exercice social clos le 30/06/2021 a une durée de 12 mois.  
L'exercice précédent clos le 30/06/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 730 426,81 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 45 728,29 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 03/11/2021 par les dirigeants.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A la date du 29 octobre 2020, le gouvernement français a instauré un nouveau confinement qui s'est terminé le 15 décembre 2020 avec la mise en place d'un couvre-feu. Les activités sportives, et notamment, le football ont été arrêtées pour la saison 2020-2021

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial.

Cette situation a eu des impacts sur notre activité sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

Au cours de l'exercice, l'association a mis en place les mesures suivantes :

- recours à l'activité partielle pour l'ensemble du personnel ;
- demande d'aides publiques au fonds de solidarité obtenues à hauteur de 62 095 € sur l'exercice ;
- demande d'aides aux paiements Urssaf à hauteur de 31 977 € sur l'exercice ;





## PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### *METHODE GENERALE*

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2021 ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général à jour des règlements du comité de la réglementation comptable et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de Réglementation Comptable (CRC). L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016, abrogeant le règlement n° 99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

### *CHANGEMENT DE METHODE*

« Le règlement ANC N°2018-06 du 05 décembre 2018 a modifié le plan comptable applicables aux associations et aux fondations, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette modification a des impacts de présentation sur les comptes de bilan et du compte de résultat. Pour les comptes présentés en 2020, l'année 2019 en comparaison a été réalisée en tenant compte du nouveau plan comptable. »

### *PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION*

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### **Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

#### **Amortissement et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.





**Créances :**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

**Provisions pour risques et charges :**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

**Traitement comptable des subventions**

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées en produits sur l'année de référence.  
Les subventions accordées et non perçues à la date de la clôture sont comptabilisées en produits à recevoir.

Conformément au plan comptable associatif, les subventions allouées à un budget spécifique non entièrement réalisées font l'objet d'une écriture de dotation aux fonds dédiés pour la partie restant à engager, dans la mesure où le financeur a consenti la consommation de ces fonds sur l'exercice suivant.

Lorsque le financeur refuse le report de consommation des fonds sur l'exercice suivant, le reliquat de subvention non consommé est constaté en subvention à reverser.

Les subventions rattachées à des périodes postérieures à la date de clôture sont retraitées en produits constatés d'avance.

**Commissaire aux Comptes**

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 4.740 E.

**Contribution volontaire en nature**

Selon l'article 211-2 du règlement 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucrative, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si:

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Conformément à la réglementation, l'association a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature compte tenu de l'impossibilité de les valoriser.

De plus, leur caractère étant non significatif, leur appréciation n'est pas essentielle à la compréhension de son activité.

**Engagements en matière de retraite**

**Option retenue :**

L'association comptabilise ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite en provision pour risques et charges.





**Méthode de calcul retenue :**

Pour l'évaluation de ses engagements retraite, l'association applique la recommandation 2003-R.01 du 1<sup>er</sup> avril 2003 : Le champ d'application de cette recommandation et les traitements adoptés sont ceux de la norme IAS 19 «Méthode Rétrospective des unités de crédit projetées »(P.B.O)

**P.B.O** (Projected Benefit Obligation) : Représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalué en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de Turn-over et de survie.

Cette méthode retient comme base le salaire de fin de carrière.

Les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le taux d'actualisation retenu au 30/06/2021 est de 0,79 % ,

Les engagements sont évalués pour un âge de départ à la retraite fixé à 65 ans et incluent les charges sociales.

Le total des engagements calculé au 30/06/21 s'élève à 66 460,08 €.

**Abandons de frais**

Les abandons de frais ont été comptabilisés en charges et produits, et non comme les années précédentes, en hors bilan. Les abandons de frais s'élèvent à 22.964 €.





ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

*Immobilisations*

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 676 581	42 443		1 719 024
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>1 676 581</b>	<b>42 443</b>		<b>1 719 024</b>

*Amortissements*

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
<b>TOTAL I</b>				
Autres immobilisations incorporelles	<b>TOTAL II</b>			
Terrains	20 921	1 904		22 825
Constructions				
sur sol propre	640 250	32 906		673 157
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	90 694	4 992		95 686
Installations techniques, matériel, outillages industriels	402			402
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	54 271	560		54 831
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	128 861	2 649		131 511
Emballage récupérables et divers				
<b>TOTAL III</b>	<b>935 400</b>	<b>43 012</b>		<b>978 412</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>935 400</b>	<b>43 012</b>		<b>978 412</b>

*Etat des produits à recevoir*

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	450
Subventions/financements	3 912
Autres produits à recevoir	35 753
<b>TOTAL</b>	<b>40 115</b>





ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

*Provisions pour risques et charges*

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>				
Provisions pour litiges	65 427		65 427	
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	55 568	10 892		66 460
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
<b>TOTAL (II)</b>	<b>120 995</b>	<b>10 892</b>	<b>65 427</b>	<b>66 460</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>120 995</b>	<b>10 892</b>	<b>65 427</b>	<b>66 460</b>
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		10 892		
- financières				
- exceptionnelles			65 427	

*Etat des dettes et produits constatés d'avance*

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	140 676	15 969	64 181	60 526
Dettes financières diverses	47 840	47 840		
Fournisseurs	17 768	17 768		
Dettes fiscales et sociales	96 224	96 224		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	31 965	31 965		
Produits constatés d'avance	6 750	6 750		
<b>TOTAL</b>	<b>341 223</b>	<b>216 517</b>	<b>64 181</b>	<b>60 526</b>





*Charges à payer par poste de bilan*

<b>Charges à payer</b>	<b>Montant</b>
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	5 869
Dettes fiscales et sociales	79 723
Autres dettes	16 280
<b>TOTAL</b>	<b>101 871</b>

